

6.1.1. LONGERON

Le longeron est un élément de base d'une structure. Ce terme apparaît dans différents domaines et désigne des pièces différentes dont le rôle est relativement similaire.

Poutre, pièce d'un châssis disposées dans le sens de la longueur.



6.1.1.1. ETAT

6.1.1.1.1. **Détérioration importante** | R |

Rupture, cassure

6.1.1.1.2. **Détérioration notable** | S |

Fissure.
Enlèvement de matière notable (meulage, découpage...).

6.1.1.1.3. **Détérioration** | O |

Observation à mentionner en cas de léger détérioration d'un longeron ne rentrant pas dans le cadre des points 6.1.1.1.1. et 6.1.1.1.2.

6.1.1.1.4. **Corrosion notable** | S |

Dégradation ou effritement du métal entraînant une réduction significative d'épaisseur de l'élément.

6.1.1.1.5. **Corrosion superficielle** | O |

Observation à mentionner en cas de corrosion superficielle léger du longeron.

6.1.1.4. DIVERS

6.1.1.4.1. **Contrôle impossible** | R |

Pour des raisons non liées à la conception du véhicule.

SR/V/P17 - 5.1. Prescriptions générales

Le défaut contrôle impossible sera utilisé en cas d'impossibilité de contrôles pour des raisons soit liées à la présence d'éléments qui ne sont pas d'origine, masquant l'organe à vérifier, soit liées au verrouillage des dispositifs de commande ou d'accès à cet organe.



Formation Contrôle Automobile

